

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :
06/10/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Votants : 21
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 16

Délibération n°2025-094. FINANCES : Budget principal - ajustement des subventions attribuées

Rapporteur : Vincent POINTIER

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le BP 2025 de la ville,
- VU** la délibération 2025-028 relative à l'attribution de subventions en 2025,
- VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 23 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que 2 attributions n'ont pas été votées le 24 mars 2025
CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations listées ci-après,

Association	Montant subvention 2025
Prévention Routière	120 €
Foyer du Collège des Gayeulles	500 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
D'APPROUVER** les 2 attributions de subvention comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Cael LEPEUVRE**

